

Assurance

GT APAC/ UFOLEP

Quelques questions-réponses sur l'assurance des cyclistes qui peuvent intéresser plus que les auteurs.

Association multi-sport :

Est-ce que les pratiquants des activités cyclistes peuvent également être assurés pour la pratique de la gym sportive?

Si leur association déclare et pratique également la gym sportive, le licencié sera également garanti pour cette activité gym sportive. Dans ce cas, l'assurance accompagnant la licence sera de type R3.

En revanche, si l'activité cycliste se déroule au sein d'une autre association, le sportif doit souscrire une licence à titre gratuit avec le même n° au sein de la seconde association (bulletin d'inscription neutre sans n°) et payer une nouvelle fois la part assurance pour couvrir sa propre responsabilité civile au sein de cette seconde association et celle de l'association (Cotisation R3 pour la pratique du cyclisme dans la première association, cotisation R2 pour la pratique de la gym sportive dans la deuxième association).

Association multi-sport :

Est-ce qu'un ou une licencié(e) peut pratiquer dans un autre département ?

La pratique au sein de son association n'est pas limitée à son département. Il peut pratiquer avec son association, partout sur le territoire national, voire à l'étranger en cas de déplacement.

En revanche, s'il s'inscrit dans une autre association, le sportif doit souscrire une licence à titre gratuit avec le même n° au sein de la seconde association (bulletin d'inscription neutre sans n°) et payer une nouvelle fois la part assurance pour couvrir sa propre responsabilité civile au sein de cette seconde association et celle de l'association.

Assurance complémentaire :

La Fédération française propose un complément d'assurance en cas d'arrêt de travail.

Qu'en est-il en UFOLEP ?

L'assurance accompagnant la licence quelque soit le risque inclut une assurance perte de salaire consécutive à un accident survenu lors de la pratique sportive à concurrence de 458 € par accident. Il est possible de porter ce plafond de garantie jusqu'à 1 525 € en souscrivant un CIP, Contrat Individuel de Personnes (à demander à la délégation).

Assurance du vélo pour les activités cyclistes

Peut-on assurer le vélo à un tarif raisonnable au près de l'APAC ?

(Le demandeur montre une proposition d'un autre assureur avec des tarifs allant de 7,5 % à 14 % du montant du vélo.)

En fait, un examen rapide de la proposition d'assurance met en évidence que la liste des exclusions du contrat est impressionnante.

Exemples d'exclusions :

- Le vol sur la voie publique d'un cycle non attaché ...
- Les dommages matériels accidentels à l'occasion de la compétition
- Les dommages résultant d'un vol ou d'une tentative de vol sans agression ni effraction

La couverture réelle est donc très faible.

L'APAC propose le produit Matériel des Licenciés UFOLEP (MLU) qui permet d'assurer le matériel et équipement du licencié dans le cadre de la pratique de l'activité sportive relevant de sa licence.

Il s'agit d'un produit garantissant le vol (sous certaines conditions de sécurité), la destruction ou les détériorations accidentelles.

Ce produit est proposé pour une cotisation de 15% de la valeur de la bicyclette.

Assurance des sports mécaniques



Les tarifs assurance des manifestations sportives ont dû subir une augmentation étant donné les résultats fortement négatifs de la saison dernière.

Parallèlement l'APAC et l'UFOLEP reconnaissent qu'il est nécessaire de réaliser un contrôle strict des dossiers de demande d'assurance des « Manifestations publiques motorisées ». Ceux-ci devront être plus complets et montrer le respect des règlements et des éléments de sécurité. Une documentation sera communiquée prochainement."

Vous trouverez ci-dessous les tarifs 2010 de l'APAC pour les manifestations sportives motorisées.

■ LE SPORT

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS		RECONDUCTION		Temporaire
	Euros		à l'affiliation de l'association	Automatique à échéance	

* Concentrations et Manifestation de Véhicules Terrestres à Moteur (VTM) – MOTOS	FRANCE Métropolitaine	DOM / TOM			
--	-----------------------	-----------	--	--	--

- Motocross					
Motocyclettes solo et quads					
- Intime, départementale, régionale, inter-régionale ou nationale sur 1 jour	959,18 €	729,04 €			
- Intime, départementale, régionale, inter-régionale ou nationale sur 2 jours	1.151,03 €	874,84 €			
- IMBA (internationale ou européenne) – nocturne	959,18 €	959,18 €			
Side-cars (garantie facultative E incluse)					
- Intime, départementale, régionale, inter-régionale, nationale sur 1 jour	1.342,85 €				
- Intime, départementale, régionale, inter-régionale ou nationale sur 2 jours	1.611,45 €				
- IMBA (internationale) – nocturne	1.342,85 €				
- Courses sur prairie					
Motocyclettes solo					
Intime, régionale, inter-régionale sur 1 jour	848,52 €				
Intime, régionale, inter-régionale sur 2 jours	1.018,23 €				
Side-cars (garantie facultative E incluse)					
Intime ou régionale, inter-régionale	1.187,93 €				
- Trials					
Intime, régional, inter-régional sur 1 jour	249,35 €				
* si concurrents side-car + 20 %	299,19 €				
Intime, régional, inter-régional sur 2 jours	423,88 €				
- Enduros					
Intime, régional, inter-régional 1 jour	1.178,67 €				
Intime, régional, inter-régional 2 jours	1.414,41 €				
- Endurance T.T.					
Intime, régionale ou inter-régionale 1 jour	805,72 €				
Intime, régionale ou inter-régionale 2 jours	966,86 €				
- Cyclomoteurs					
- Mobcross, mobvitesse, cyclocross, cyclo vitesse	249,35 €				
- Endurance (6 heures maximum)*	249,35 €				
- Mobcross, mobvitesse, cyclocross, cyclo vitesse avec side car	349,08 €				
- Endurance avec side car (6 heures maximum) *	349,08 €				
* au-delà : + 10 % par heure supplémentaire					
- Epreuves 2/3 roues - Ecole de conduite/ démonstration/initiation pour mineurs					
- Epreuves 2/3 roues - Ecole de conduite/ démonstration/initiation pour mineurs	249,35 €				
- Epreuves 2/3 roues - Ecole de conduite/ démonstration/initiation pour mineurs avec side car					
- Epreuves 2/3 roues - Ecole de conduite/ démonstration/initiation pour mineurs avec side car	349,08 €				

■ **LE SPORT (suite)**

FORMULES & CATEGORIES TARIFAIRES	TARIFS	RECONDUCTION		Temporaire
	Euros	affiliation de association	omatique échéance	
épreuves et Manifestation de Véhicules Terrestres à Moteur (VTTM) – AUTOMOBILES				⊙
Essais, poursuite sur terre, gymkana				
- 1 jour	1.031,18 €			
Essais sur terre, kart cross, gymkhana, avec quad				
- 1 jour	1.280,52 €			
4				
concurrents maximum. - sur 1 jour ou 2 jours	809,70 €			
- course sur 1 jour	591,34 €			
- course sur 2 jours	827,87 €			
- activités club ½ journée	165,58 €			
- activités club 1 jour	231,81 €			
- activités club 2 jours	331,16 €			

Précisions complémentaires :

- Epreuves de KART-CROSS : cylindrée maximum de 652 cm³ : comprennent les véhicules de toutes catégories, y compris 2 CV d'origine de la classe 602, autorisés par le règlement technique UFOLEP
- Epreuves de POURSUITE SUR TERRE : comprennent les véhicules de tourisme, auto ou monoplace, y compris épreuves regroupant des véhicules 2 CV, 4 L, etc... ou top-cross
- Epreuves de TRIAL 4x4 : comprennent les véhicules 4x4, buggy, maxi série 4x4, proto 4x4. En revanche, dans ce type d'épreuve, la participation de quads, karts-cross, véhicules agricoles ou de chantiers, véhicules à roues munis de chaînes ou de pneus cloutés n'est pas admise en UFOLEP.

NB : Les épreuves STOCK CAR (ou appelées autrement) sont interdites en UFOLEP.